



Communauté de Communes
Porte de Maurienne
Grande Rue
73220 AIGUEBELLE

Aiguebelle, le 07 Février 2017

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66
communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 01 FEVRIER 2017 A 19 H 00
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Conseillers communautaires présents :

Mrs BUET – DEMONNAZ - FARGEAS - CHAPUIS - CANOT - CONTI - REFFET Jean-Luc – DI BENEDETTO - MELLIER - RICO – PITTON - BODELET - SAINT-GERMAIN - GADROY LEGENVRE – GENON
Mmes BROUZE - BOUZON - DAUDIN - JOGUET - BARBET - SCHULZ

Conseillers communautaires absents – excusés : Mrs BOUCHER – BOUVIER Jean – BOUVIER Alain – Mmes CHOURGNOZ – BUGNON – BAZIN

Conseillers municipaux présents :

Mrs ROCHE Michel (Adj. Bonvillaret) – BURTIN Alain (CM Bonvillaret) – MARTINEZ Jackie (CM Epierre) – COMBET Jean-Paul (Adj Epierre) – GIEZ Jean-Luc (CM Argentine) – VARESANO Pierre (Adj. Argentine) – MANFREDI Ferdinand (CM Argentine) - MELLAN Lionel – MARTINET Jackie (CM Randens) – MANENTI Rémi (CM Randens) – OLIOT Patrice (Adj. St Léger)
Mmes TRANCHANT VIOUX (CM Bonvillaret) – TIBY Nadine (CM Argentine) – MASSUTTI Carole (CM Randens) – GAZET Véronique (CM Randens) - POHU Sandrine (CM St Pierre de Belleville)

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui sont présentes ce soir pour participer à un conseil communautaire élargi aux membres des conseils municipaux du territoire. Le sujet principal sera la présentation du projet d'aménagement et de développement durable de la procédure SCOT Maurienne. La première partie de ce conseil sera consacrée à un ordre du jour sans que cela ne nécessite trop de débats.

Le Président demande aux conseillers communautaires **d'approuver les comptes-rendus des deux derniers conseils communautaires (07/12 et 22/12).** Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour. Il s'agit de **délibérer sur les périmètres des ZAE intégrés dans la compétence de la Communauté de communes.**

Il rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

Un état des lieux des ZAE présentes sur le territoire a été exposé par l'ASADAC lors d'un précédent conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle qu'il faut délibérer sur les périmètres des ZAE qui rentrent dans le champ de la compétence de la Communauté de communes.

Il présente les différentes ZAE du territoire qui seront dorénavant de la compétence de la communauté (Seules deux zones n'y sont pas intégrées. Il s'agit de la zone du Reposet à St Georges d'Hurtières et des zones sur Argentine) : les deux conseils municipaux ont considérés que les petites entités concernées n'avaient plus vocation à être aménagées.

Aiguebelle :

- parc d'activités porte de Maurienne – La Pouille

Aiton :

- parc d'activités Arc-Isère
- zone artisanale Ganellon

Epière :

- zone Lanxess
- zone les Remblais

St Léger :

- zone d'activités (MIIG)

Randens :

- Zone d'activités artisanale (9 lots)

St Georges d'Hurtières :

- ZA – Forêt secteur La Christine

St Pierre de Belleville :

- Zone d'activités

Les membres présents, ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'intégration des ZAE énumérées ci-dessus dans la compétence de la communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.

Le Président passe au deuxième point de l'ordre du jour qui est lié à celui qui vient d'être traité : **la création d'un budget annexe pour l'intégration des ZAE.**

Dans la continuité de la loi NOTRe l'intégration des ZAE dans la compétence de la communauté de communes nécessite que le conseil communautaire délibère pour créer un budget annexe dédié à la gestion des ZAE.

Les membres présents, ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe pour la gestion des ZAE qui sont entrées dans la compétence de la communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 et du retrait du département de la Savoie au sein du **Syndicat mixte Arc-Isère**, le Syndicat sera composé de 10 membres :

- 5 émanant de la Communauté de Communes Cœur de Savoie
- et 5 émanant de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Après en avoir débattu en réunion de bureau, monsieur le Président propose que soit désigné les personnes suivantes :

- Claudine DAUDIN (Maire d'Aiton)
- Benjamin CANOT (Adjoint d'Aiton en raison de l'implantation du parc d'activités sur le territoire de la Commune)
- Jean-Luc REFFET qui siège déjà au syndicat mixte pour avoir remplacé Patrick REFFET
- Patrick GADROY-LEGENVRE représentant ainsi l'autre versant du territoire.
- Hervé GENON en tant que président de la Communauté de Communes Porte de Maurienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les représentants de la communauté de communes au syndicat mixte Arc/Isère comme désignés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires.

Le Président passe au point suivant relatif au **choix des entreprises pour la construction du bâtiment pluridisciplinaire**. Il informe qu'une cérémonie aura lieu pour la pose de la première pierre du bâtiment pluridisciplinaire afin de permettre au Sous-Préfet, Monsieur Morgan Tanguy et aux autres financeurs d'être présents (en tout ce sont 850 000 € de subventions pour un projet de 1 500 000 € qui ont été allouées).

Il explique le choix de la date début mars en fonction des futures échéances électorales qui entraînent une période de réserve (du 24 mars au 18 juin 2017).

Il passe la parole à Sylvain CONTI qui présente un bref historique des phases de procédure. Le marché a été passé sous forme d'appel d'offres. Les offres devaient parvenir au plus tard à la communauté de communes, le 28 Novembre à 17 heures.

En tout, ce sont 75 offres agréées qu'il a fallu étudier.

Monsieur le Président rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les plis. Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement de celles-ci, le Conseil Communautaire propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : GROS ŒUVRE – TERRASSEMENT – VRD

- LOCABAT/TRUCHET – ZA des Oeillettes – 73140 SAINT MARTIN LA PORTE
Pour un montant de **395 314.10 € HT**

Lot 2 : CHARPENTE ET OSSATURE BOIS – BARDAGE

- LIFTEAM – 404, Route des Bons Prés – 73110 LA ROCHETTE
Pour un montant de **157 974.26 € HT**

Lot 3 : ETANCHEITE

- MP ETANCH – Le Pré du Veau – 73110 ROTHERENS
Pour un montant de **76 746.20 € HT**

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – FERMETURES

- REV'ALU – ZAC du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES
Pour un montant de **100 000.00 € HT**

Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES

- FORAY – 35, Route des Clercs – 73390 VILLARD LEGER
Pour un montant de **92 852.07 € HT**

Lot 6 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

- SIDC – 8b, Avenue du Général de Gaulle – 38450 VIF
Pour un montant de **54 121.85 € HT**

Lot 7 : PEINTURES INTERIEURES

- PEINTURE REVOLTA BLAUDEAU – 454, Rue de la Leysse – 73000 CHAMBERY
Pour un montant de **22 833.17 € HT**

Lot 8 : CARRELAGES – FAIENCES

- SOGRECA – 3, Rue Prévachère – 38400 SAINT MARTIN D'HERES
Pour un montant de **16 304.62 €**

Lot 9 : SOLS SOUPLES – PARQUET

- APM – ZAC du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES
Pour un montant de **31 455.49 € HT**

Lot 10 ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE – PEINTURES EXTERIEURES

- PEINTURE REVOLTA BLAUDEAU – 454, Rue de la Leysse – 73000 CHAMBERY
Pour un montant de **25 441.45 € HT**

Lot 11 SERRURERIE

- REV'ALU – ZAC du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES
Pour un montant de **58 000.00 € HT**

Lot 12 MURS MOBILES

- EOLE – 33, Avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU
Pour un montant de **35 127.00 € HT**

Lot 13 CHAUFFAGE – PLOMBERIE – VENTILATION

- INTHERSANIT – 273, Rue Denis Papin – 73290 LA MOTTE SERVOLEX
Pour un montant de **138 500.00 € HT**

Lot 14 ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

- BAZIN – PAE Arc/Isère – 14, Rue Louis Armand – 73390 BOURGNEUF
Pour un montant avec option comprise de **67 263.50 € HT**

Lot 15 EQUIPEMENTS DE CUISINE

- ROUSSEY et FILS – 166, Rue des Epinettes – 73230 BARBY
Pour un montant de **11 000.00 € HT**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises désignées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires

Le coût du bâtiment après ouverture des plis et attribution des marchés reviendra à 11 % moins cher que l'estimation initiale.

Les offres de services devraient être expédiées dès la semaine prochaine avec une livraison du bâtiment programmée dans treize ou quatorze mois (printemps 2018).

En outre, il est décidé que la commission des travaux sera conviée à toutes les réunions de chantiers en plus de messieurs CHAPUIS, CONTI et DEMONNAZ qui suivent le dossier depuis l'origine.

Concernant le chantier de traitement des effluents de la zone d'activité Porte de Maurienne, Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux de **la roselière** débiteront le 13 février prochain.

Il passe ensuite à la convention de **partenariat avec Maurienne TV** – Chaîne de télé maurienne financée par la communauté de communes Cœur de Maurienne.

Cette convention permettra contre une participation financière de 5 000 € de bénéficier d'un minimum de 6 reportages sur notre territoire.

La répartition financière est la suivante :

- 3 000 € de subvention Natura 2000
- 2 000 € sur le budget communication Cœur de Village.

Le Président demande aux délégués d'approuver ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

Le président présente Fabien BONNAFOUS, Chargé de mission **démarche SCOT** au sein du Syndicat de Pays de Maurienne, qui assure le lien entre les élus et le cabinet d'étude.

Fabien BONNAFOUS revient sur l'historique du dossier du lancement de la démarche en 2014 à la présentation qui a été faite au comité syndical en 2016.

Le bureau d'étude permet d'informer l'assemblée que le projet est dans son approche prospective et toutes les thématiques et défis ont fait l'objet d'une validation par le bureau du SCOT.

La synthèse de l'approche fait ressortir :

- Le souhait et l'envie d'une Maurienne avec une forte identité et un grand nombre d'atouts.
- Une ouverture transalpine avec le Sillon Alpin et l'Italie.
- Une région où la croissance démographique restera modérée notamment au-delà de St Jean de Maurienne.

Pour y parvenir, une stratégie a été déclinée qui s'articule autour de quatre grands défis

1^{er} défi : reconnaître, préserver, valoriser les communs que partagent les Mauriennais

- Dépasser la seule notion d'attractivité : quelle production peut-on valoriser.
- Elargir les représentations de ce qui fait « sens commun » en Maurienne afin de recréer un récit collectif.

Autour de quatre grandes orientations :

- Préserver les espaces et paysages naturels Mauriennais et la biodiversité.
- Confirmer l'espace agricole comme composante identitaire de la Maurienne
- Faire évoluer l'organisation locale pour renouveler l'intérêt général autour des communs
- Promouvoir une image dynamique de la Maurienne

2^{ème} défi : construire et adapter un modèle de développement économique mauriennais, ouvert et transalpin

La zone d'emploi de la Maurienne reste modeste avec des difficultés à faire s'installer des cadres.

Le problème de la Maurienne ? Etre lisible de l'extérieur. Il faut positionner le tourisme avec la création d'une notion « Made in Maurienne » :

- Diversifier et renouveler les offres et produits
- Renouveler les hébergements

Conforter l'agriculture de qualité pour conserver les exploitations agricoles.

La Maurienne comme territoire à énergie positive.

Adopter une stratégie économique foncière et immobilière pour favoriser le retour d'activités dans les centres bourgs.

Une approche selon deux niveaux :

- Une offre d'intérêt Maurienne : future gare Lyon-Turin à St Jean de Maurienne

- Une offre d'intérêt Local.

A noter que les entrées des vallées grâce à un prix de l'immobilier intéressant ont plus de population mais ne peuvent fixer les gens faute d'emplois...

3^{ème} défi : habiter une « vallée-métropole rurale alpine » accessible

Autour de cinq grandes orientations :

- Notion forte et innovante pour affirmer le caractère spécifique de la Maurienne : vallée métropole rurale
- Une priorité à l'urbanisme de projet
- Confronter l'armature commerciale
- Relever le défi d'une mobilité rurale innovante et durable
- Structurer une armature urbaine : pôles de vie majeur, pôles relais, villages, stations touristiques, services supérieurs.

La peur qui transparait serait que la Porte de Maurienne devienne un secteur dortoir où le tissu social s'amoidrirait..

La pression immobilière de Cœur de Savoie a profité au territoire avec une expansion de la population. Une augmentation de la population qui demande des services plus importants.

Notre territoire a la chance d'avoir deux gares : Aiguebelle et Epierre.

Il s'agit de savoir également quel « habitat » le territoire souhaite développer.

4^{ème} défi : organiser une gouvernance performante et ouverte

Autour de deux grandes orientations :

Faire vivre les solidarités territoriales à l'échelle Maurienne

Construire et diversifier les coopérations interterritoriales pour affirmer la Maurienne dans son environnement transfrontalier et régional.

L'étape suivante sera le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire) qui est un projet politique.

Le retour des observations des communes et communautés de communes se fera dans les prochaines semaines. Le bureau du SCOT pourra ainsi ajuster le document.

Le Président après des échanges intéressants et des précisions demandées par de nombreux intervenants tant sur la forme que sur le fond remercie l'assemblée pour la qualité des débats et par l'intérêt porté par les élus du territoire sur l'avenir à 15 ans de notre fond de vallée. Il est toujours intéressant de pouvoir se projeter et le SCOT sera un document qui conduira cette vision.

Conseil communautaire du mercredi 01.02.2017

Il nous reste à formuler nos remarques, inquiétudes et propositions et à les faire remonter auprès du bureau SCOT.

FAIT à AIGUEBELLE, LE 08 FEVRIER 2017

LE PRESIDENT : HERVE GENON